

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 15 novembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 DVD 25** Parc de stationnement Louvre Samaritaine (1<sup>er</sup>) - Avenant n°1 à la convention.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L.1411-1 et suivants ;

Vu la convention de concession du 26 avril 2013 pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement « Louvre Samaritaine » ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la société SPIE Autocité 2 l'avenant n° 1 à la convention de concession du 26 avril 2013, qui a pour objet d'entériner les surcoûts liés à la réalisation de certains travaux non prévus initialement au contrat de concession relatif à la modernisation et à l'exploitation du parc « Louvre Samaritaine » à Paris 1er, de définir leurs modalités de financement et d'ajuster modérément les tarifs horaires pratiqués dans l'ouvrage ;

Vu l'avis de la Commission prévue à l'article L.1411-6 du CGCT en date du 4 octobre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement, en date du 24 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société Spie Autocité 2, l'avenant n° 1 à la convention de concession du 26 avril 2013 relative à la modernisation et à l'exploitation du parc « Louvre Samaritaine » (1<sup>er</sup>). Le texte de cet avenant est joint à la présente délibération.

Article 2 Les recettes sont constatées au chapitre 75, article 757, rubrique 820, mission 444 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**